MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 12/03/2024
Dossier complet le : 12/03/2024
N° d'enregistrement : F09324P0097

1 Intitulé du projet

Projet d'ombrière photovoltaïque sur bassin de rétention, à Noves (13).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination
Apex Energies

Raison sociale
Apex Energies

N° SIRET
3 8 2 4 9 9 4 9 9 0 0 2 2 8

Type de société (SA, SCI...)
SAS

Représentant de la personne morale : ☑ Madame ☐ Monsieur

Nom
RIAUTET

Prénom(s)
Adeline

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières sur aires de stationnement)	Installations d'une puissance égale ou supérieure à 1 MWc, à l'exception des installations sur ombrières

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en l'installation d'une ombrière photovoltaïque, au dessus du bassin de rétention de la Commune de Noves.

Le bassin de rétention, appartenant à la commune, permet de capter les surplus d'eaux pluviales et ainsi éviter un risque d'inondation sur la commune de Noves. Conçu pour collecter de forts débits, il est alimenté notamment via une « dérivation » de la roubine de Verquières, à l'Ouest du site.

L'ombrière enjambera l'ensemble du bassin, sur une longueur de 280 m, sur 64 m de large. Les appuis porteurs de la structure seront situés de part et d'autre du bassin, dans le sens de la longueur.
L'implantation de la structure a été réalisée de façon à maintenir le bon fonctionnement du bassin tout en optimisant ses performances.

La fonction hydraulique du bassin ne sera pas modifiée, l'entretien sera effectué par APEX ENERGIES de façon similaire à celui déjà réalisé.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif de répondre à la démarche de développement des énergies renouvelables engagée par la commune de Noves. Cette volonté a été initiée par la publication d'un appel à manifestation d'intérêt (°2023_07) afin d'équiper 3 sites appartenant à la commune.

Le projet envisagé ici, permettra de combiner plusieurs utilisations du terrain, c'est à dire la rétention de l'eau et la production d'énergie.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux seront réalisés par des entreprises qualifiées et certifiées avec toutes les garanties d'assurances obligatoires.

Le cahier des charges des entreprises qui réalisent les travaux mentionnera l'obligation de récupérer, stocker et éliminer les huiles de vidanges, l'interdiction de tout rejet et l'obligation de récupérer les déchets issu du chantier.
Afin d'adapter le chantier à la vie locale, les travaux se dérouleront uniquement les jours ouvrés de 8h à 20h et aucun éclairage permanent ne sera mis en place.
Afin de réaliser les travaux sans obstruer le bassin de rétention, deux plateformes sur-mesure, modulables et déplaçables par un moyen de levage, seront directement posées au sol de part et d'autre de la largeur du bassin. Ces plateformes, dimensionnées par un bureau d'étude charpente, permettront de former une rampe d'accès dpour les nacelles sans impacter le bassin. Les appuis porteurs aux extrémités de cette structure se tiendront à mi-distance entre les limites des parcelles et les bords du bassin.

Les panneaux photovoltaïques seront des panneaux bifaciaux, permettant de laisser entrer la lumière sous l'ombrière (cf. Annexe 8). La toiture sera mono-pente. Tous les matériaux et couleurs utilisés pour l'ensemble du projet sont de type traditionnel, en adéquation avec le site et son activité.

L'ensemble du système photovoltaïque fera l'objet de contrôles externes avant sa mise en service, afin de garantir sa conformité.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'ombrière ne nécessite pas beaucoup de maintenance, les temps d'entretien seront limités et adaptés selon les besoins. Les principales missions de maintenances sont : le nettoyage des panneaux, le remplacement d'éléments défectueux, la vérification du fonctionnement des éléments électriques. Les opérations d'entretien du bassin seront similaires à celles effectuées aujourd'hui, c'est à dire le faucardage ou une fauche annuelle.

Apex Energies supervise l'ensemble de ces sites grâce au logiciel de télésurveillance ENERGYSOFT qui aide à la maintenance et au suivi de la production électrique. La maintenance électrique et mécanique sera assurée par APEX ENERGIES. Le logiciel, ENERGYSOFT, utilisé par de nombreux exploitants de parcs solaires (supervision de près de 1 GWc d'installations photovoltaïques en France), est développé par la filiale S4E du Groupe Apex Energies.

A l'issue des 30 années d'exploitation, l'installation sera démantelée et le terrain remis en état. Le démantèlement aura la même durée que le chantier.
Toutes les installations seront retirées et transportées jusqu'à leur usine de recyclage respective. Les étapes du démantèlement sont les suivantes : retrait des structure de livraison, déconnexion et retrait des câbles et gaines, puis évacuation vers les centres de traitement et de recyclage adaptés, et enfin, démontage des modules et des structures métalliques. Les modules seront évacués et recyclés selon une procédure spécifique. Les métaux des structures seront acheminés vers les centres de traitement et de revalorisation.

L'association européenne SOREN (anciennement PV Cycle) enlève gratuitement les modules sur site pour les envoyer vers la filière de recyclage. Le taux de recyclage du silicium est en moyenne de 95%.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface parcellaire Surface de panneaux Puissance prévisionnelle	2,4 ha 15 589 m² 3,6 MWc

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit : Les Ferrages

Localité : Noves

Code postal : 1 3 5 5 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques[1]

Long. : 0 4 ° 5 4 ' 1 6 " E Lat. : 4 3 ° 5 2 ' 0 5 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Noves (13550)

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de la Commune de Noves - Zonage A

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	Les ZNIEFF les plus proches sont : - ZNIEFF Type I, La Basse Durance, - ZNIEFF Type 2, la Basse Durance, - ZNIEFF Type 2, Petite Crau, - ZNIEFF Type 2, la Montagnette, - ZNIEFF Type 2, Terrasses de Caumont sur Durance. Source : Géoportail
En zone de montagne ?	☐	☑	Source : Observatoire des Territoires
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	Source : Géoportail
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	Source : Géoportail
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	Le site est en dehors de ces zonages. Le Parc naturel régional le plus proche se situe à 5km (Parc naturel régional du Luberon).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☑	Source : Géorisques.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	Le monument historique le plus proche est la Croix de carrefour à 660 m.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	Source : SIG Réseau Zones Humides
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☑	☐	PPRi de Noves : Zonage BE (aléa exceptionnel) Risque sismicité modéré Risque retrait-gonflement des argiles modéré
	☑	☐	PPRi approuvé en 2016.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	Source : Géorisques.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☑	Source : Service d'administration nationale des données et référentiels sur l'eau
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	Source : Cart'eaux
Dans un site inscrit ?	☐	☑	Source : Atlas des patrimoines

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☑	☐	Les sites Natura 2000 les plus proches sont : - Directive Habitats, La Durance à 1,5 km, - Directive Oiseaux, La Durance, à 1,5 km, - Directive oiseaux, Les Apilles, à 5 km. Source : Géoportail
D'un site classé ?	☑	☐	Le site classé le plus proche est l'Eglise Saint-Baudile, à 1,1 km. Source : Atlas des patrimoines

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	Aucun prélèvement d'eau n'est prévu.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	Aucun drainage ou modifications des masses d'eau souterraines n'est prévu.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☑	Aucun matériau ne sera extrait du site. Pour les tranchées, une fois les câble installés, les tranchées seront rebouchées avec les terres excavées.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☑	Aucun matériau ne sera ramené sur le site.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☑	Le projet n'est pas susceptible d'entraîner des perturbations sur la biodiversité existante, du fait de l'accroche minime au sol permettant de ne pas modifier l'utilisation du sol. De plus, grâce à sa taille et les panneaux bifaciaux le projet permettra toujours de laisser entrer la lumière pour la végétation dessous. L'entretien du site sera similaire à celui déjà organisé sur le bassin. Enfin, la haie en bordure nord du site sera conservée.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	Au regard de l'éloignement du projet vis-à-vis des sites Natura 2000 l'impact potentiel du projet est limité.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☑	Le projet a pour objectif d'améliorer l'utilisation des parcelles. En effet, l'usage des parcelles ne sera pas modifié, il sera combiné avec celui de production d'énergie. Le site est situé en zone agricole du PLU. Toutefois, celui-ci n'est pas déclaré au registre parcellaire graphique, et est utilisé comme bassin de rétention depuis 10 ans.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	Source : Géorisques
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☑	☐	Le projet est concerné par le risque inondation. Source : Géorisques
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	Le projet n'engendrera aucun risque sanitaire.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☑	☐	Le trafic est limité à la période de chantier, pour la livraison des engins et du matériel. Le projet étant situé en périphérie de la ville, le trafic ne sera pas perturbé par le projet.
	Est-il source de bruit ?	☐	☑	La construction de la centrale entraînera des émissions sonores typiques des chantiers de BTP. Hormis la phase chantier, les sources de bruit sont non significatives.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☑	Le projet n'engendrera aucune émission lumineuse. Le chantier se déroulant de jours, aucune installation lumineuse n'est prévue.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☑	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☑	Apex Energies fait signer une charte "Chantier Conforme" à ses prestataires, une attention particulière sera portée à la gestion des déchets et à la sensibilisation des entreprises. Etant membre de SOREN, lors du démantèlement, toutes les installations seront recyclées et transportées jusqu'à leur usine de recyclage respective (câbles, modules photovoltaïques et structures, ...).
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	Le projet s'insère dans un environnement agricole, favorable pour ce type de projet, du fait notamment de la présence de serres à proximité et de nombreuses haies de cyprès. Particulièrement, la haie présente au nord du projet permettra de créer un masque visuel depuis le centre-ville de Noves. Les sites patrimoniaux n'étant pas à proximité du site, le projet n'aura pas d'impact sur le patrimoine architecturale, culturel, archéologique et paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☑	L'ombrière photovoltaïque sera implantée au dessus du bassin de rétention. L'usage des parcelles ne sera pas modifié.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

La localisation isolée, au sein d'un environnement agricole, rend l'impact cumulé faible, voire positif en termes d'approvisionnement énergétique du territoire et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Aucune évaluation pertinente des incidences sur l'environnement requise au titre d'autres législations applicables sur ce projet.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Mesures de réduction mise en place :

- Maitrise de la pollution accidentelle

- Installation d'une clôture perméable à la petite faune

- Adaptabilité de la période de travaux

- Gestion écologique des habitats naturels dans la zone d'emprise du projet

- Plan de gestion des déchets et recyclage

- Absence d'émissions lumineuses

- Maintien des haies présentes

- Adaptation de l'implantation aux enjeux existants

L'ensemble des mesures sera détaillé au sein de l'Annexe 8 - Notice descriptive du projet.

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet est né de la volonté de la Commune de Noves d'œuvrer pour le développement des énergies renouvelables.
Le site étant déjà utilisé comme bassin de rétention, la création d'une ombrière au dessus de celui-ci permettra de développer l'utilisation du site et de minimiser la consommation d'espace. De ce fait, l'exploitation du site, et notamment son entretien, sera similaire à celui déjà réalisé aujourd'hui.
L'impact du projet sur le sol, dû aux poteaux de maintient, sera minime. Egalement, la haie de cyprès déjà présente sur le site sera conservée et entretenue.
Enfin, de part sa taille et de l'installation de panneaux bifaciaux, laissant entrer la lumière, l'impact potentiel de du projet sur la biodiversité est faible.
Au regard de ces éléments, il n'apparaît pas nécessaire de réaliser une étude d'impact environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☑
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☑
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☑
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☑
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☑
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☑

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1	Annexe 8 - Notice descriptive du projet	☑
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom Riautet

Prénom Adeline

Qualité du signataire Responsable développement

À Montpellier

Fait le 11/03/2024

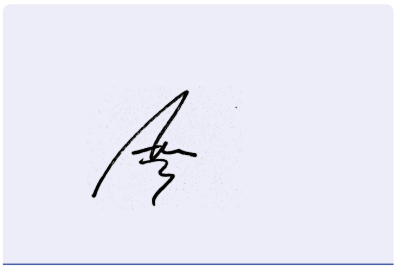

Signature du (des) demandeur(s)